

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance N° 03 du 17 août 2023

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 11 représentés : 2

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. SCHALCK Marc, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. CELKA Christophe, Mme SEIBERT Estelle, M. LUCK Olivier, Mme BUR Marie-Laure, M. METTER Joseph, Mme GRUBER Roxana et M. SIMON Edmond

Procuration : M. GILGERT Christian à Mme LANOIX Gabrielle, Mme MEHL Véronique à M. SCHALCK Marc

Absents excusés : M. KLEINCLAUS Raphaël, Mme REYMANN Anne

Secrétaire de séance : ECKENSPIELLER Sonia

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19 h 30, il vérifie que le quorum est atteint et contrôle les pouvoirs donnés par les absents aux membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 2023-35 Désignation du secrétaire de séance
- 2023-36 Adoption du procès-verbal de la dernière séance
- 2023-37 Subvention des voyages scolaires concernant les élèves du collège de Schweighouse/Moder
- 2023-38 Subvention école : Financement de deux sorties pédagogiques
- 2023-39 Subvention pour l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA)
- 2023-40 Subvention spécifique au Football Club de Dauendorf
- 2023-41 Location de la chasse communale
- 2023-42 Avenant à la convention de transfert conclue entre la commune et le SIS 67
- 2023-43 Acquisition de parcelles à Neubourg

N° 2023-35 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne, Mme ECKENSPIELLER Sonia secrétaire de la présente séance.

N° 2023-36 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 02 du 06 avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

N° 2023-37 : Subvention des voyages scolaires concernant les élèves du collège Schweighouse/Moder

Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire, rappelle aux Conseillers qu'une délibération avait été prise le 18 novembre 2022 pour subventionner les voyages scolaires des élèves fréquentant le collège de Schweighouse/Moder à hauteur de 5,- € par enfant, par jour et par séjour.

Elle propose d'actualiser ce montant en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **reconduit** ce système de financement en portant le montant de la subvention à 7,- € par enfant, par jour et par séjour pour les années scolaires à venir.

N° 2023-38 : Subvention école : Financement de deux sorties pédagogiques

Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire, informe les Conseillers que la Commune a été saisie d'une demande de subvention des écoles maternelles et élémentaires de Dauendorf-Neubourg pour deux sorties pédagogiques :

1. le 14 avril 2023, une sortie pédagogique au Moulin d'Eschwiller
Coût du transport 700,- € et coût des ateliers pédagogiques 14,- € par enfant
2. le 04 juillet 2023, une sortie pédagogique au Parc de Sainte Croix
Coût du transport 980,- € et coût des ateliers pédagogiques 15,- € par enfant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'allouer une subvention pour participer à hauteur de 75% du prix du transport de ces deux sorties soit au total d'un montant de 1260,- €
- la dépense sera imputée au compte 65748 de l'exercice 2023.

N° 2023-39 : Subvention pour l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA)

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a été saisi comme les années précédentes, d'une demande de subvention de l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA). Les élèves de la classe de CM1-CM2 participent tous les ans à la dictée d'Ela et cela permet de sensibiliser les enfants sur l'existence de maladies orphelines particulièrement graves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'accorder une subvention de 150 € à cet organisme pour l'année 2023.
- La dépense sera imputée au compte 65748 de l'exercice 2023.

N° 2023-40 : Subvention spécifique au Football-club de Dauendorf

Sur proposition du Maire et après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer, une subvention spécifique au Football-Club de Dauendorf à hauteur de 320,- € en contre partie de la mise à disposition du Club House et des boissons lors de la dernière journée citoyenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **charge** Monsieur le Maire de faire émettre le mandat en question.
- La dépense sera imputée au compte 65748 de l'exercice 2023.

N° 2023-41 : Location de la chasse communale

Monsieur le Maire informe les Conseillers que Monsieur Joseph ROECKEL, président de l'Association de Chasse de Dauendorf, représentant l'Association de Chasse de Dauendorf, ayant son siège 7 rue des vignes à Wittersheim, locataire de la chasse communale depuis le 1^{er} février 2003, souhaite renouveler le bail de chasse par une convention de gré à gré.

Le Conseil Municipal, après avoir été mis au courant des instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033, et notamment le cahier des charges arrêté par le préfet, **décide** :

- de fixer à 652.69 ha, dont 79 ha de forêts, la contenance des terrains à soumettre à la location ;
- de procéder à la location en un seul lot comprenant 652.69 ha ;
- de recourir à la convention de gré à gré avec le locataire en place, l'Association de Chasse de Dauendorf, représentée par M. Joseph ROECKEL, Président, domicilié 7, rue des vignes à Wittersheim ;
- de négocier le prix de la location (tarif actuel 4 600.- €) ;
- de ne pas tolérer le pacage des moutons au cours de la période du présent bail ;
- demande au Maire de réunir la Commission Consultative Communale de la Chasse ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gré à gré.

Une copie du procès-verbal concernant l'affectation à donner au produit de la location de la chasse est annexée à la présente délibération

N° 2023-42 : Avenant n° 3 à la convention de transfert conclue entre la commune et le SIS 67

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors de la convention de transfert du service d'incendie et de secours de Dauendorf vers le SDIS le 01/01/2007, il a été convenu que pour la mise à disposition du centre d'incendie et de secours, la part de consommation d'électricité et de fioul imputable s'élèvera à 10% des frais globaux de l'Espace Concordia.

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de modifier la part de consommation d'électricité et de fioul imputable au SIS suite à la construction de la salle de répétition accolée à l'Espace Concordia. Cette part de consommation est passée de 10 % à 7,5 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve les modifications et autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant de ces conditions applicables au 1^{er} janvier 2023.

N° 2023-43 : Acquisition de parcelles à Neubourg pour aménagement d'une placette

Monsieur le Maire informe que dans le projet d'aménagement d'une placette dans la rue Principale à Neubourg en face de la rue Saint Bernard, nécessite l'acquisition de parcelles à savoir :

- de Mme LAMY Perrine et M. DUBOZ Davy, section 33 parcelles 57 et 59 ainsi qu'une partie des parcelles 23 et 24 pour une surface totale d'environ 2a48
- de M. et Mme VILLEMINTOT Jérôme, section 33 une partie des parcelles 20, 56 et 22 pour une surface totale d'environ 1a44

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide d'acquérir** les desdites parcelles d'une surface totale globale d'environ 3a92 au prix de 1000,- € l'are TTC.
- Les frais de géomètre et de notaire étant pris en charge par l'acquéreur.
- **donne pouvoir** au Maire de signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Délibérations rendues exécutoires le 17 août 2023

Transmises à la Sous-Préfecture le 18 août 2023

Publiées le 18 août 2023

Le Maire, Claude BEBON :

La secrétaire de séance, Sonia ECKENSPIELLER

